

## Augmentation de capital de 1 M€ et inscription au Marché Libre

**Sophia-Antipolis, le 17 juillet 2009**. ipernity, 1<sup>er</sup> réseau social dédié au patrimoine numérique, annonce son inscription le 20 juillet 2009 sur le Marché Libre d'Euronext Paris, au terme d'une levée de fonds de 1 M€ réalisée le 15 juin 2009 auprès d'investisseurs privés dans le cadre de la loi TEPA.

L'inscription en bourse, conduite par ARKEON Finance et réalisée selon une procédure d'admission par cotation directe, se fera sur la base d'une valorisation de 7,6 M€ à un prix de 8,74 € par action. Les 870.799 actions formant le capital seront cotées au fixing de 15h00 sous le libellé IPERNITY.ORG, code ISIN FR0010777680 – Mnémonique : MLIPY.

ipernity est le 1<sup>er</sup> réseau social centré sur le stockage et le partage long terme de médias sur internet. Il permet à chacun de bâtir durablement et de valoriser son **patrimoine numérique**. Photos, vidéos, écrits... tous les contenus sont enfin réunis en un même espace et publiés à la carte.

Lancé en avril 2007, ipernity est disponible en 13 langues, réunit déjà plus de 100.000 membres et héberge plusieurs millions de documents. En 2008, ipernity a été élu « Meilleur Site de Partage » et seul lauréat français aux Open Web Awards, compétition mondiale passant en revue plus de 50.000 sites.

L'inscription au service est gratuite et son utilisation durable est payante sous forme d'abonnements (2€/mois), principale source de revenus de la société. A 5 ans, ipernity vise plus de 600.000 abonnés payants et une marge opérationnelle de plus de 30%. Le paiement des abonnements par avance induit un BFR structurellement négatif et une forte génération de trésorerie. Une analyse financière complète est disponible sur le site Internet <a href="https://www.ipernity.com/about/investir">www.ipernity.com/about/investir</a>.

La société, basée à Sophia-Antipolis, a été fondée par Christophe Ruelle et Christian Conti, deux pionniers de l'internet français à l'origine de Voila.fr, eStat.com et Respublica.

Christophe Ruelle, Président d'ipernity, a déclaré : « Nous œuvrons pour l'émergence d'un concept noble, inédit et promu à un bel avenir commercial : le patrimoine numérique. Cette première levée de fonds va concourir à financer l'innovation, accélérer notre croissance et nous hisser au premier rang des services internet européen. L'inscription sur le Marché Libre répond à la fois à un engagement pris auprès de nos investisseurs et à notre volonté de gagner en notoriété et d'être admis à moyenne échéance à un compartiment réglementé. »

## **Contacts**

ipernity

Christian Conti Directeur Général Délégué +33 6 70 94 71 91 christian.conti@ipernity.com **Actus Finance** 

Nicolas Bouchez Relations Presse +33 1 77 35 04 37 nbouchez@actus.fr